

Il n'est pas obligatoire d'utiliser cette Fiche de travail.

Les 10 juges-arbitres, appelés « hellanodices », présidaient au bon déroulement des Jeux. Ils tiraient au sort les séries des épreuves éliminatoires de la course de vitesse, classaient les lutteurs par paires et remettaient aux chars leurs couleurs. Les juges contrôlaient l'entrée dans le stade afin d'en interdire l'accès aux femmes. Lors du dernier jour des jeux, ils remettaient leurs récompenses aux vainqueurs.

En 388 avant J.-C est institué le serment olympique. Tous les athlètes devaient le prononcer devant les arbitres. Ce serment avait pour but de mettre fin aux nombreux cas de tricherie de toutes sortes qui étaient enregistrés depuis longtemps déjà... du dopage à la corruption des arbitres ou des adversaires, les Jeux olympiques antiques n'échappaient pas aux dérives liées aux enjeux.



Un vainqueur olympique récompensé par un arbitre

Le serment olympique :

1. Être sujet grec libre, ni esclave, ni métèque*.
2. N'être ni repris de justice, ni d'une moralité douteuse.
3. S'inscrire à l'avance au stage d'un mois du gymnase d'Ellis.
4. Tout retardataire sera hors concours.
5. Interdiction aux femmes mariées d'assister aux Jeux sous peine d'être précipitées du rocher du Tupaion.
6. Pendant les exercices, les maîtres (entraîneurs) des athlètes devront être parqués et nus.
7. Défense de tuer son adversaire ou de chercher à le tuer.
8. Défense de le pousser hors des limites.
9. Défense de l'intimider.
10. Toute corruption d'arbitre ou d'adversaire sera punie du fouet.
11. Tout concurrent contre lequel ne se présentera pas l'adversaire désigné sera déclaré vainqueur.
12. Défense aux concurrents de manifester contre le public ou contre les juges.
13. Tout concurrent mécontent d'une décision peut en appeler au Sénat contre les arbitres : ceux-ci seront punis ou leur décision annulée si elle est jugée erronée.
14. Sera hors concours tout membre du Collège des Juges.

*Métèque : étranger vivant librement en Grèce.